



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**CONCESSION DE LUCATS-CABEIL**

Une enquête sera ouverte le 1<sup>er</sup> avril 2014 sur la demande présentée par la société VERMILION REP SAS, dont le siège social est sis 1762 route de Pontenx – 40160 PARENTIS EN BORN, en vue d'obtenir la prolongation, pour une durée de vingt cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la validité de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Lucats-Cabeil », située sur le territoire du département des Landes.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au siège social du pétitionnaire indiquée ci-dessus.

Les pièces du dossier seront déposées à la préfecture des Landes et dans les mairies de PARENTIS EN BORN et YCHOUX pendant un mois du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2014 inclus.  
Toute personne pourra en prendre connaissance sur place pendant ce délai, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr), accompagné du dossier allégé comprenant la lettre de demande, des documents cartographiques et une note de synthèse.

M. Jean-Marie VIGNOLLES, officier de gendarmerie en retraite, commissaire enquêteur, (ou Mme Frédérique BREEMERSCH, juriste, commissaire enquêteur suppléant) recevra le public et recueillera les observations aux jours et heures suivants :

- à la mairie de PARENTIS EN BORN

- Mardi 1<sup>er</sup> avril de 9H à 12H
- Mercredi 16 avril de 14H30 à 17H30
- Mercredi 30 avril de 14H30 à 17H30

- à la mairie d'YCHOUX

- Vendredi 11 avril de 9H à 12H
- Vendredi 25 avril de 9H à 12H

Les intéressés pourront formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet dans les mairies de PARENTIS EN BORN et YCHOUX.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie PARENTIS EN BORN, siège de l'enquête publique.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au préfet, par lettre ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-environnement@landes.gouv.fr](mailto:pref-environnement@landes.gouv.fr), avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture des Landes et dans les mairies de PARENTIS EN BORN et YCHOUX ainsi que sur le site internet de la préfecture dans un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour statuer sur la demande.